

Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



D 2023 - 92

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Conseillers votants :	23
Dont cinq pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 07 novembre 2023

**OBJET : PRÉSENTATION DU
RAPPORT SUR LE PRIX ET LA
QUALITÉ DU SERVICE DE
DISTRIBUTION D'EAU POTABLE
2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire

PRÉSENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
De PROYART A. BAARSCH C. MORAND
F. ZANNI F. FICHARD B. ARNOUX. R.
STUBERT B. PLEynet J.P. DENERVAUD
M. BILLARD G. DIANA C. RACINE
FREIXENET M. QUERNEC GARIN C.
MATTERA A. CHAMPEAU S.

EXCUSES :CHANTELOT C. « pouvoir à de
PROYART A. » CHEVRON F. « pouvoir à
TRONCHON J. » CORNU C. « pouvoir à
MORIAUD P. » GEROUDET A. « pouvoir à
QUERNEC-GARIN C. » CHANTELOT L.
« pouvoir à BAARSCH C. »

Est élu secrétaire de la séance : MORAND F.

Madame le Maire présente le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable, transmis par Thonon agglomération, et ouvre le débat.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2224-5 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Thonon agglomération n°CC002345 en date du 26 septembre 2023 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de Thonon agglomération, exercice 2022 ;

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de Thonon Agglomération, exercice 2022 ;

Considérant que le maire doit présenter au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers ;

Considérant que le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ;

entendu l'exposé de Madame le maire, et après avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable de la communauté d'agglomération « Thonon agglomération ».

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
François MORAND



Le maire
Pascale MORIAUD

